

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°DDTM/SUAJ/BCAC 2026-17 du 6 octobre 2026, le Préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale pour des opérations pluriannuelles de rechargement sur les plages de Renécros et de Grand Vallat sur la commune de Bandol.

Ce projet est porté par la commune de Bandol accompagnée par le bureau d'étude ICTP en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Contexte du projet

Le projet concerne des opérations pluriannuelles de rechargement, sur les plages de Renécros et de Grand Valat, situées sur la commune de Bandol (83). Le ré-ensablement des plages prévoit un apport de 300 m³ par an de sable pour chaque site, sur une durée de 10 ans.

Modalités de consultation et de participation

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier « papier » et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique : **du mercredi 4 novembre 2026 à 13h30 au vendredi 4 décembre 2026 à 16h30 inclus**, dans le lieu visé ci-dessous :

Mairie de Bandol
Espace Paul Ricard – Mairie Annexe- Bureau du 1 ^{er} étage 11, rue des Écoles 83 150 BANDOL Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur :

- le registre d'enquête tenu à sa disposition par la mairie de Bandol à l'adresse et horaires visés ci-dessus ;
- le registre dématérialisé sur la plateforme dédiée à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/7645>

Le public pourra également les adresser :

- par courrier postal au siège de l'enquête, à la mairie de Bandol à l'adresse susvisée. Les observations et propositions reçues par voie postale et/ou déposées en mairie de Bandol seront transmises après numérisation, au commissaire enquêteur et seront associées aux registres « papier » ;
- par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-7645@registre-dematerialise.fr

Les courriels électroniques seront intégrés au registre dématérialisé et donc accessibles par le public dans les meilleurs délais, sur la plateforme dédiée à l'enquête publique unique susmentionnée.

Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé :

- en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci,
- en mairie de Bandol à l'adresse susmentionnée.

Tout courrier ou courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'arrêté préfectoral et de l'avis d'enquête ainsi que de l'ensemble du dossier et des observations reçues par courriel sur la plateforme dédiée :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7645>

Un lien vers cette plateforme sera accessible également via les sites Internet :

- des services de l'État dans le Var à l'adresse suivante :
<https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>
- de la mairie de Bandol : <https://www.bandol.fr/>
- sur un poste informatique dédié et installé :
 - en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci,
 - en mairie de Bandol à l'adresse susvisée.

Monsieur Christophe FAVRELLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Espace Paul Ricard - Mairie Annexe de Bandol bureau du 1 ^{er} étage 11, rue des Écoles 83 150 BANDOL
Le mercredi 4 novembre 2026	de 13h30 à 17h00
Le jeudi 12 novembre 2026	de 14h00 à 17h00
Le mardi 17 novembre 2026	de 08h30 à 12h00
Le mercredi 25 novembre 2026	de 14h00 à 17h00
Le vendredi 4 décembre 2026	de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur reçoit les observations et propositions du public pendant toute la durée de l'enquête. Il pourra solliciter le maître d'ouvrage pour les informations supplémentaires nécessaires.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Bandol, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur :

- le site internet de l'État dans le Var :
 - <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>
- la plateforme dédiée à l'enquête :
 - <https://www.registre-dematerialise.fr/7645>

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale portant sur des opérations pluriannuelles de rechargement sur les plages de Renécros et de Grand Vallat sur la commune de Bandol, est le Préfet du Var, par voie d'arrêté.